

Décision du Président n°2023-03-030

Objet : Location de bureaux à Emergence (Guingamp) pour l'accueil de services administratifs communautaires

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération 20190412 du 2 avril 2019, portant harmonisation des conditions de location et tarifs de l'immobilier d'entreprise ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est propriétaire des bureaux situés à Emergence, sur la commune de Guingamp ;

Considérant qu'une partie des bureaux d'Emergence accueille des services administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

DECIDE

Article 1 : de louer des bureaux d'une surface de 365,78 m², situés à Emergence (Guingamp), à compter du 1^{er} mars 2023 et jusqu'au 28 février 2033, moyennant un loyer annuel de 64,72 € HT/m² et un montant annuel de charge de 30 € HT/m²

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 1 mars 2023

Le Président
Vincent LE MEAUX

